

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

La Commission se réunit tous les mardis de 15h à 17h
Tél. Direct : 04.94.08.60.47

Réunion du Mardi 1^{er} Octobre 2019

P.V. n° 11

Le Président : M. Gérard IVORA

Le secrétaire : M. André ABLARD

Présents : MM. Gérard BORGONI - Antoine MANCINO - Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO

ORDRE DU JOUR

- Lecture informatique des P.V. Ligue et District
- Traitement du courrier
- Étude et classification des terrains

CORRESPONDANCES

- MAIRIE DU PRADET du 25 septembre 2019 : Renseignements concernant les cages amovibles. Pris note.
- MAIRIE de TOULON du 26 septembre 2019 : Projet vestiaires stade de la Beaucaire. Noté.
- SOLLIES FARLEDE du 1^{er} octobre 2019 : Renseignements Délégation. Pris note.

COURRIERS ENVOYES

- F.F.F. et LIGUE MEDITERRANEE les 25 et 26 septembre 2019 : Stade de la Beaucaire et renseignements sur cages amovibles.
- LIGUE MEDITERRANEE le 26 septembre et 1^{er} octobre 2019 : Réunion plénière du 4 octobre 2019 à Aix et classement stade Michelage de Flayosc.
- MAIRIE de ROUGIERS le 1^{er} octobre 2019 : classement du stade municipal.
- MAIRIE d'OLLIOULES le 1^{er} octobre 2019 : classement stade Aldo Piémontési 2.
- C.A.D. le 1^{er} octobre 2019 : classement stade Michelage de Flayosc.

Suite à la décision du Comité Directeur lors de la séance du 14 octobre 2015 CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DES STADES - Saison 2018 / 2019

En application du nouveau texte adopté à l'Assemblée Générale de la F.F.F du 31.05.14 concernant les installations sportives et notamment l'éclairage.

« Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

La liste des terrains dont l'éclairage est classée peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.

Prochaine réunion
Mardi 08 Octobre 2019

Le Président : Gérard IVORA
Le Secrétaire : André ABLARD